Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213500812-20251201-08125046-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clayes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 1 Décembre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 04/12/2025

L'an 2025, le 1 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Mercredi 19 Novembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Philippe SICOT Maire de Clayes.

Présents :
M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAZIN Patricia, GAHINET Carole, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MOUNIER Frédéric, MUSSETA Jean-Christophe, RENOUX Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROULLEAU Nadine à M. FOUILLET Claude, M. PETIBON Pierre à Mme ROBERT Chantale
Excusé(s) : Mme BAURES Estelle

M. JAUNET Yvan a été élu secrétaire de séance

Délibération n°081-25-046

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE À TEMPS COMPLET

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 332-8, 3°,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,
Vu la délibération n° 081-16-036 en date du 28 novembre 2016 relative au RIFSEEP, modifiée par délibération n° 081-21-012 en date du 6 avril 2021 et par délibération n° 081-22-045 en date du 26 septembre 2022,

Considérant la nécessité de créer un nouvel emploi permanent à temps complet au service technique suite à un avancement de grade,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Monsieur le maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet pour exercer les fonctions d'agent espaces verts polyvalent à compter du 1er janvier 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique territoriale. Le contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial, du 1er échelon au 12ème échelon.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213500812-20251201-08125046-DE

Le régime indemnitaire (délibération n°081-16-036 en date du 28 novembre 201[illegible] par délibération n°081-21-012 en date du 6 avril 2021) sera applicable selon les conditions édictées.

Il sera appliqué en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Monsieur le maire propose la mise à jour du tableau des emplois, à compter du 1er janvier 2026.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème pour un poste à temps complet au sein du service technique à compter du 1er janvier 2026 ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- de modifier le tableau des emplois.

	Tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2026					
Cadres d'emplois	Grades	Durée de travail	Nombre d'emplois	Pourvu par un fonctionnaire	Pourvu par un contractuel	Non pourvu
Filière administrative						
Attaché territorial	Attaché	Temps complet	1	1	0	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif	Temps non complet	1	1	0	0
Filière technique						
Agent de maîtrise	Adjoint de maîtrise	Temps complet	1	1	0	0
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Temps complet	1	0	0	1
		Temps non complet	1	1	0	0
	Adjoint technique principal 2e classe	Temps complet	1	1	0	0
	Adjoint technique	Temps complet	3	0	1	2
		Temps non complet	3	2	1	0
Filière culturelle						
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	Temps non complet	1	0	1	0

Pour copie conforme :
En mairie, le Jeudi 4 Décembre 2025

Le Maire
Philippe SICOT

MAIRIE DE CLAYES (Ille-et-Vilaine)